



TRAMPOLINE FIR

FILIERE INTER-REGIONNALE

ZONE SUD-OUEST

SAISON 2008-2009

Il existe 3 filières de compétition chacune structurée par des catégories d'âge et des programmes :

3 filières	destinées aux trampolinistes	dont les finalités sont
FILIERE FIR	Débutants et initiés	Dépt ou région ou zone ou Trophé National Festigym
FILIERE FEDERALE	initiés et confirmés	Championnat de France Fédéral
FILIERE NATIONALE	confirmés et experts	Championnat de France National

1. Documents nécessaires pour la saison :

LES INFORMATIONS DE LA ZONE SUD OUEST :

<http://www.ffgym.com> puis rentrer son identifiant et son mot de passe en haut à droite pour accéder à l'extranet :

- une fois dans l'extranet, aller sur l'onglet « Gym en Zone » puis sur « zone sud-ouest »
- aller à l'adresse suivante http://www.ffgym.com/extranet/extranet_ffg/gym_en_zone/zone_sud_ouest

FILIERE FIR :

- feuilles d'engagements. idem pour le lien une fois dans l'extranet :
 - cliquez sur l'onglet « outils » puis sur « outils compétitions » et prendre le fichier nommé « eng TSA 08-09_V....xls »
 - aller à l'adresse suivante http://www.ffgym.com/extranet/extranet_ffg/outils/outils_competitions
- Cartes de compétition : une fois dans l'extranet, cliquer sur l'onglet « outils » puis « outils compétitions » et prendre le fichier nommé « carte compétition TR 08-09_V....xls »

Filière National & Fédérale :

- Brochure générale FFG
- Règlement technique 2008-2009 Trampoline et Sports Acrobatiques
- Cartes de compétitions (feuille de match) et feuilles d'engagements suivre la même procédure que pour la filière FIR, ce sont les même fichiers
- Code de pointage TR F.I.G http://www.ff-gym.com/code_pointage/2007/tra/codetra0608-f.pdf

2. Les règles de participation :

- La **filière TRAMP FIR** est destinée aux **DEBUTANTS ET INITIES**.

Un compétiteur ayant participé a une compétition dans la filière nationale ou Fédérale ne peut participer a une compétition de la filière FIR sur la même saison.

- Il suffira de participer à une des compétitions organisée par une des régions (AQ,MP,LAN) sur ce programme FIR pour accéder au Championnat de Zone.
- La responsable de zone doit communiquer la liste des 3 compétiteurs sélectionnés par catégorie, au Responsable National des Compétitions, au plus tard le 5 avril 2009.

- ❑ Les trois athlètes de chaque podium du championnat de zone seront qualifiés pour le Trophée National (sous réserve de remplir les exigences de la catégorie sur un des deux exercices présentés).
- ❑ Le Trophée National se déroule pendant le Festigym National. Chaque zone doit communiquer la liste des 3 compétiteurs sélectionnés par catégorie.
- ❑ La catégorie Découverte n'a pas accès au Trophée National (enfants nés en 2001 et 2002).

3. ENGAGEMENT :

- ❑ Le "Dossier logistique" de la compétition sera **TELECHARGEABLE sur le site Internet de la zone** . Si le club n'a pas reçu ce dossier 8 semaines avant la compétition, il doit impérativement se signaler auprès de son comité régional.
- ❑ La date de **FORCLUSION** des engagements sera précisée dans le tableau ci dessous (elle correspond à environ **4 semaines** avant **chaque** compétition. Les dates sont précisées dans le tableau ci-dessous. Pour le Championnat de zone, passé la date de forclusion, **les engagements seront soumis à une amende**

Pour le championnat de zone, les engagements par mail sont accompagnés d'un double par courrier avec le chèque d'engagement. Ils sont envoyées à l'organisateur de la compétition.

- ❑ Les forfaits doivent être impérativement signalés au plus tard à l'accueil en arrivant sur le site de compétition.

CARTES DE COMPETITIONS :

Les Cartes de compétitions « TRAMP FIR » devront TOUTES être remises au club organisateur à l'arrivée sur le lieu de la compétition en échange du dossier prévu pour chaque club et au plus tard au début de l'échauffement général.

CALENDRIER			Filières			
			FIR Ind	FED Ind + Syn	NAT Ind + Syn	
Coupe ou Ch Rég 1	10 ou 11 jan	Forclusion des engagements 17 déc.2008	OUI	Sélective FED 1	Participation	Envoyer les engagements à + COL + comité rég. Organisateur
Coupe ou Ch rég 2	7 ou 8 fév.	Forclusion des engagements 19 jan. 2009	OUI	Sélective FED 2	Participation	Envoyer les engagements à + COL + comité rég. Organisateur
Ch de ZONE	7 et 8 Mars.	Forclusion des engagements 12 fev. 2009	Sélective FIR	Sélective FED 3	Sélective NA 1	Envoyer les engagements à engTSASO@free.fr + COL
½ Finales Sud	4 et 5 Avril Trevoux	Forclusion le 16 mars 2009		Sélective FED 4	Sélective NA 2	Cf.brochure
Coupe NA	25 -26 avril Boulogne/Mer	Forclusion le 6 avril 2009			Sélective NA 3	Cf.brochure
Championnat de France	22 et 24 mai Grenoble	Déclaration des forfaits avant le 30 avril		FINALE	FINALE	Cf.brochure
FESTIGYM	8 et 10 Mai Reims	Cf. brochure nationale	FINALE			Cf.brochure

4. Les règles de compétition :

- ❑ Dans cette filière, le programme de compétition est de **2 LIBRES AVEC EXIGENCES** (que l'on notera par la suite Libre *) de 10 touches. Ces exercices libres * doivent vérifier des exigences et un minimum de difficulté (Cf. tableau ci-dessous)
Vous trouverez en fin de document, une grille d'exemple d'exercices répondant à ces critères.
- ❑ Les deux exercices peuvent être identiques ou différents.
- ❑ Les exigences doivent être signalées par « * » sur les cartes de compétitions.

TENUE :

- ❑ Chaussettes blanches unies ou chaussons blanc unis
- ❑ Justaucorps pour les filles.
- ❑ Sokol ou short de gymnastique et Léotard pour les garçons.
- ❑ aucun bijoux

CATEGORIES, MINIMAS et EXIGENCES

Année	CATEGORIES		Minima des livres à exigences	EXIGENCES
2001 & 2002	FIR	Découverte (Finalité Zone)	0,4 à 1,0	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice de 10 sauts • Chaque figure peut-être répétée une fois. • Un ou plusieurs sauts avec réception assise
99 & 2000	FIR	Benjamin	0,5 à 1,2	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sauts dont maximum 1 avec 360° de rotation transversale • Un saut avec réception sur le dos ou sur le ventre • Un ou plusieurs sauts avec réception assise • Chaque figure peut-être répétée une fois
97 & 98	FIR	Minime	0,5 à 2,2	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sauts différents dont maximum 3 avec 360° de rotation transversale • Un saut avec réception sur le dos • Un saut avec réception sur le ventre
95 & 96	FIR	Cadet	0,8 à 3,6	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sauts différents dont maximum 5 avec 360° de rotation transversale • Un saut avec réception sur le dos • Un saut avec réception sur le ventre
92, 93 & 94	FIR	Junior	1,0 à 4,8	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sauts différents dont maximum 8 avec 360° de rotation transversale
92 et avant	FIR	Senior Filles	1,2 à 5,5	<ul style="list-style-type: none"> • 10 sauts différents dont maximum 9 avec 360° de rotation transversale • Autorisation d'exécuter jusqu'à 2 rotations avec 450° de rotation transversale au maximum
		Senior Garçons	1,2 à 6,0	

POSITION DU CORPS AU COURS DE L'EXERCICE

- L'enchaînement de l'exercice doit se faire au centre de la toile.
- Dans toutes les positions, sauf pour le saut écart, les membres inférieurs doivent être serrés l'un contre l'autre et la pointe des pieds doit être en extension lors de l'exécution des figures (pieds écartés autorisés lors de la poussée de la poussée sur la toile).
- Selon les exigences du mouvement, le corps doit être dans la position groupée, carpée ou tendue.
- En position carpée ou groupée les cuisses doivent être proches du tronc sauf au cours de la réalisation du mouvement de vrille dans les saltos multiples.
- En position groupée, les mains doivent toucher les jambes en dessous des genoux.
- En position carpée, les mains doivent attraper les chevilles ou les mollets. Pour le saut carpé serré, le trampoliniste doit toucher le dessus des ses pieds.
- Les membres supérieurs doivent être tendus et maintenus serrés contre le corps aussi souvent que possible.

Des sauts ayant la même quantité de rotations mais réalisés en position groupée, carpée ou tendue sont considérés comme différents et non comme des répétitions.

Les saltos multiples (plus de 360° de rotation) ayant les mêmes quantités de vrilles et de salti ne sont pas considérés comme des répétitions si les vrilles sont effectuées dans des phases différentes.

INTERRUPTION DE L'EXERCICE ET PENALISATION

Adaptation du règlement FIG pour la filière TRAMP FIR (**NON VALABLE AU TROPHE NATIONAL**)

- Toute chandelle intermédiaire sera pénalisée d'1 pt
- En cas d'interruption de l'exercice (chute, oubli), un second essai sera accordé. Le compétiteur sera pénalisé d'un point.
- Manque de simultanéité évident dans le contact des pieds à l'arrivée sur la toile
- Non utilisation immédiate du renvoi de la toile pour l'exécution du saut suivant
- Contact avec un pareur ou le tapis de parade ou les banquettes de sécurité
- Chute hors du trampoline (voir GUIDE DU JUGEMENT chapitre 8)

Les exercices ne peuvent pas être recommencés sauf si le compétiteur a été gêné d'une manière évidente pendant son exercice (défectuosité du matériel ou tout autre évènement important sauf manifestation du public) sur décision du juge arbitre qui pourra accorder un deuxième essai.

5. EVALUATION :

Note de chaque exercice = 3x **note d'exécution + note de difficulté**

- **note d'exécution** → La note de base est sur 10 pts (1 point par touche réalisée), les pénalités d'exécution de chaque figure (déplacement, tenue du corps, amplitude) sont déduites jusqu'à 0,5 pt par saut
- **note de difficulté** → c'est la somme des difficultés de chaque saut
- **Note TOTALE** = note totale LIBRE 1 + note totale LIBRE 2
 = [3 x note d'exécution LIBRE 1 + note de difficulté LIBRE 1]
 + [3 x note d'exécution LIBRE 2 + note de difficulté LIBRE 2]

JUGES :

	Nb juges	NOUVEAU CLUB
1 compétiteur	1 juge mini obligatoire	Pas de juge obligatoire Délai maximum de 2 saisons De participation
2 à 5 compétiteurs	obligation d'avoir 1 juge	
6 à 10 compétiteurs	1 juge mini	
20 et plus	2 juges mini	

Lors des prêts de juges : le juge « prêté » doit apparaître sur les engagements du club « emprunteur » et ne doit plus apparaître sur les engagements de son club d'origine.

Toute difficulté rencontrée par les clubs pour la formation ou la disponibilité des juges sur la saison doit être exposée **au plus tôt** au responsable des juges de la zone pour rechercher une solution.

Emilie Magnon : 06 70 19 22 05 ou / et em.magnon@wanadoo.fr

Les juges devront être disponibles sur toute la compétition (FIR, FED, NA). La réglementation en vigueur sera appliquée (Cf brochure nationale). **La compétition FIR et FED NA est considérée comme une même compétition.**

Les amende en cas de non présentation ou de départ d'un juge durant la compétition sera pénalisé de l'amende en vigueur (305€)

6. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

ARRIVE SUR LE LIEUX DE COMPETITION

Les trampolinistes doivent être sur le lieux de compétition une heure avant leur heure de passages. Avant l'échauffement, chaque entraineur doit s'assurer que les feuilles de match de chacun de ses athlètes sont entièrement remplies, que la catégorie est correcte et qu'elles sont en possession du responsable du jury.

La feuille de match est obligatoire car elle détermine la catégorie de compétition.

Les trampolinistes passent par catégorie d'âge.

Ils ont un échauffement collectif, puis ont droit à un passage avant le début de chaque série .

ECHAUFFEMENT GENERAL

La période d'échauffement général dure entre 1 heure et 2 heures. Lors de cet échauffement les catégories peuvent être regroupée. Lors d'échauffement réservé à une seule catégorie, celui-ci dure 20mn.

CHAMBRE D'APPEL

Les trampolinistes d'une certaine catégorie sont appelés à se réunir dans un espace nommé « chambre d'appel ». Chaque compétiteur y sera appelé pour prendre place dans sa « série ».

Rq : L'ordre de passage est tiré au sort. L'ordre est identique pour les 2 passages et est affiché dans la salle d'échauffement.

Chaque série défilera sur le plateau de compétition. Chaque compétiteur se présentera au public à l'appel de son nom.

DEUX PASSAGES : LIBRE 1 et LIBRE 2 :

L'épreuve comprend deux exercices libre. Pour chaque passage :

- **ECHAUFFEMENT SPECIFIQUE**

Un passage d'échauffement spécifique précèdera le début des deux passages.

Ce dernier échauffement correspond à la réalisation de deux passages par compétiteur (délai maximum de 30 secondes par passages).

- **DEBUT DE L'EXERCICE**

Chaque compétiteur débute son exercice au signal du juge arbitre. Après le signal du juge arbitre le compétiteur doit se présenter devant les juges et dispose de 60 secondes pour effectuer la première touche de son exercice. Dans le cas contraire il sera pénalisé par les juges à l'exécution.

En cas de faux départ, le compétiteur peut repartir sur indication du juge arbitre.

Le trampoliniste peut s'arrêter lors des chandelles de préparation et repartir sans que cela ne lui soit comptabiliser, si c'est dans la minute impartie.

- **FIN DE L'EXERCICE**

L'exercice doit se terminer sur la toile à la station debout stable sur les deux pieds (talons collés à la toile), en marquant la position pendant 3 secondes. Dans le cas contraire, le compétiteur sera pénalisé.

Le trampoliniste a le droit, pour s'arrêter, à une chandelle après sa dernière figure.

EPREUVES

Après avoir réalisé leurs deux exercices, les trampolinistes quittent en rang le plateau de compétition pour laisser place à la série suivante.

Les notes et le classement sont affichés ultérieurement dans la salle de compétition.

Au moment du palmarès et de la remise des récompenses, les trampolinistes doivent être présents, en tenue sous peine de sanction.

Les trampolinistes ayant terminés sur le podium montent obligatoirement en tenue ou en survêtement et chaussures de sport.

Sauf dérogation, tous les athlètes doivent assister en tenue gymnique à la lecture du palmarès et à la remise des récompenses. Pas de récompenses en cas d'absence injustifiée.

7. TROPHE DES CLUBS - FIR SUD OUEST :

Lors de la finale de Zone, une coupe récompensera le club ayant le meilleur total par addition de la somme des participations en TRAMP FIR sur les compétitions suivantes :

- Coupe ou Ch Rég 1 le 10 ou 11 janvier.
- Coupe ou Ch Rég 2 le 7 ou 6 février.
- Championnat de Zone les 7 et 8 mars

Barème : 1 pt par athlète participant à une compétition en catégorie FIR.

Ce trophée vise à inciter un maximum de participation au sein de cette filière et récompensera non pas une performance mais une véritable preuve d'engouement et de volonté à la participation aux compétitions de la filière FIR.

Les forfaits ne seront pas comptabilisés.

8. GUIDE DU JUGEMENT :

Les différents points abordés et règles à respecter exposées ci-dessous ont été retranscrites en accord avec Le Code de pointage F.I.G. valide au 1er Janvier 2001 (contenant le Guide du jugement) et le règlement technique de la saison en cours. Ils doivent être utilisés comme base pour le niveau TRAMP FIR. et permettre ainsi l'accèsion aux filières supérieures.

1. Le jury et ses fonctions

Le jury est constitué de 6 personnes :

- 3 juges à **l'exécution** qui évaluent la tenue de corps, le contrôle, la stabilité et l'amplitude de chaque figure (élément comprenant l'évolution aérienne partant de la perte de contact avec la toile jusqu'à la rentrée dans le support élastique)
- 2 juges à la **difficulté** qui calculent le niveau du mouvement
- 1 juge **arbitre** qui donne les pénalisations supplémentaires et assure la responsabilité et la coordination du jury.

Le jury peut être placé soit assis sur une estrade à hauteur de la surface d'évolution, soit sur le sol en position debout, à une distance deux fois plus de deux mètres. Un juge ne peut officier sans présentation de sa carte de juge justifiant son niveau de formation, sans sa licence F.F.G. S'il ne participe pas à la réunion des juges (le club en sera pénalisé).

2. L'exécution

La notation de l'exécution est effectuée au dixième de point.

Les pénalisations sont déduites d'une note d'exécution maximale indiquée par le juge arbitre (la note maximale étant de 10 pt).

Les juges évaluent :

- l'exécution dans une fourchette de 0.0 à 0.5 pt et inscription des déductions correspondantes (voir guide du jugement)
- le manque de stabilité à la dernière partie d'exercice ou après (dans ce cas, seule la pénalité la plus importante est appliquée)
- la réception sur deux pieds, non équilibrée, ou/et immobilité non conservée 3" = 0.1 à 0.2 pt.

Sur indication du juge arbitre, les juges peuvent déduire :

- | | |
|--|--------|
| - pose d'une ou deux mains sur la toile = | 0.4 pt |
| - contact des genoux, ou des mains et des genoux = | 0.6 pt |
| - contact des fessiers, du ventre ou du dos = | 0.6 pt |
| - contact avec les ressorts, les protections, le cadre ou la banquette de sécurité = | 0.6 pt |
| - réception ou chute sur les ressorts, les protections, le cadre, la banquette de sécurité et le tapis de parade = | 0.8 pt |
| - réception ou chute directe au sol = | 1.0 pt |

Déductions supplémentaires à effectuer sur indication du juge arbitre :

- | | |
|--|--------|
| - conseil ou signal donné à un compétiteur par ses propres pareurs ou l'entraîneur au cours de l'exercice ; pour chaque infraction = | 0.3 pt |
| - chandelle intermédiaire; pour chaque infraction (maximum. 3) = | 1.0 pt |
| - sauts supplémentaires = | 1.0 pt |
| - dépassement du temps autorisé pour commencer l'exercice = | |
| 61 sec. | 0.1 pt |
| 91 sec. | 0.2 pt |
| 101 sec. | 0.3 pt |

Chaque juge affiche sa note.

Les notes intermédiaires sont retenues.

DEDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
LEGS						
Bending of the legs						
Position of the legs (1)						
Position of the legs (2)						
FEET						
Pointing of the feet/toes						
ARMS						
Bending of the arms						
Position of the arms						
HEAD						
Position of the head						
STRAIGHT POSITION						
Bending of the body Somersaults with & without twist						



DEDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
PIKE POSITION						
Angle upper body/thighs Elements without twist						
Multiple somersaults with twist						
Position of the hands						
Vertical jumps Straddle jump						
TUCK POSITION						
Angle upper body/thighs Elements without twist						
Multiple somersaults with twist (puck position)						
Knees apart						
Position of the arms/hands						



DEDUCTIONS	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5
OPENINGS						
Openings of somersaults						
LANDINGS						
Bending of the legs						
INSECURITY						
Travelling on the bed						
LOSS OF HEIGHT						
Take-off from feet						
Take-offs from front, back and seat landings						
SYNCHRONISATION						
Difference in landing between the two gymnasts						

3. La difficulté

Les éléments sont considérés comme différents lorsqu'ils sont amenés d'une position différente sur la toile, de debout, d'assis, du dos, du ventre (Ex : assis-1/2 tour debout est différent du tombé dos-1/2 tour debout).

Les sauts de bases (sauts groupé, carpé serré, assis, assis revenir debout) n'ont pas de valeur mais sont reconnus.

La difficulté de chaque figure est calculée en fonction de la quantité de rotations saltos et vrilles :

- 1/4 de salto (90°) = 0.1 pt.
- 1/2 vrille (180°) = 0.1 pt.
- Bonus par salto complet ($\leq 360^\circ$) = 0.1 pt.
- Bonus par saltos réalisés en position carpée ou tendue = 0.1 pt.

Dans les rotations combinées (salto vrillés) les valeurs des rotations en salto et en vrille sont additionnées.

On distinguera quelques cas particuliers :

- barani carpé = 0.6 pt. et non 0.7 pt.
- barani ball out carpé = 0.7 et non 0.8 pt
- 3/4 arrière tendu = 0.3 et non 0.4 pt

Les deux juges à la difficulté calculent la valeur en difficulté de l'imposé et affiche 1 note.

4. L'arbitrage

Le juge arbitre est responsable de l'évaluation correcte et objective de son jury. Ses fonctions sont multiples :

- direction des réunions de juges et des notations d'essai
- direction de la compétition
- décide si un deuxième essai doit être accordé à un compétiteur
- décide si un compétiteur n'a pas une tenue réglementaire
- fixe la note maximale en cas d'interruption de l'exercice
- informe les juges à l'exécution en cas de déduction supplémentaires
- décide si un juge doit être remplacé et si sa ou ses notes doivent être annulé (dans ce dernier cas la moyenne des autres notes se substituera à son jugement)

Tous les juges doivent :

- disposer de connaissances approfondies et pratiques
- du règlement technique F.F.G. dans la discipline spécifique
- du code F.I.G. (regroupant le code de pointage et le guide de jugement)
- être titulaire de la licence F.F.G. de la saison en cours
- être titulaire du diplôme correspondant au niveau de compétition à juger
- être présent sur les lieux de compétition avant la réunion des juges
- participer à la réunion des juges
- porter la tenue officielle de jugement (veste, pantalon ou jupe bleu marine, chemise blanche et cravate bleu marine et chaussures noires)

Le juge fait partie intégrale de la compétition au même titre que l'athlète et l'entraîneur.

On ne peut porter réclamation sur les notes données par le jury. Seule une erreur flagrante du calcul de la note de difficulté peut amener à une correction. C'est l'entraîneur qui indiquera au juge arbitre l'erreur éventuelle. Son intervention devra être effectuée d'une manière respectueuse, sans interférer au bon déroulement de la compétition et avant le début de la série suivante.

5. Organisation matérielle des compétitions

La hauteur intérieure d'une salle de compétition doit être au moins de 8 mètres à partir du sol.

4 pareurs expérimentés doivent être placés autour du trampoline en cours d'utilisation.

Des tapis de protection doivent être disposés sur le sol autour de chaque trampoline, selon les normes en vigueur (cf. CODE F.I.G.)

La compétition se déroulera avec deux trampolines de compétition avec banquettes et tapis de protection.

Le tapis de parade peut être utilisé par l'entraîneur du compétiteur (ou un autre technicien expérimenté) et placé du côté opposé au jury. **La surveillance n'entraîne pas de pénalité.**

Des banquettes de sécurité recouvertes de tapis spécifiques doivent être installées à chaque extrémité du trampoline.

6. Le secteur jugement

Tout ce qui concerne le jugement est géré par le responsable de la zone sud-ouest et par un collectif appelé « Commission du jugement au trampoline zone sud-ouest », en liaison avec le responsable national du jugement en trampoline. L'équipe représentante assure le respect et le fonctionnement d'un règlement visant à assurer la continuité des directives nationales, la sécurité et le développement du trampoline au sein de la zone de sud-ouest.

7. Commission du jugement au trampoline zone sud-ouest

Rôle et composition de cette commission en cours de définition.

8. Coursus, formations et fonctions

On distingue 5 niveaux de juges :

- niveaux 1 : jugement (EXE) de la filière TRAMP FIR .
- niveaux 2 : jugement (DIF et EXE) de la filière TRAMP FIR . (EXE) filière Fédérale
- niveaux 3 : jugement (DIF, EXE et SYNCHRO) de la filière fédérale individuelle et synchronisée / possibilité d'être J.A. en TRAMP FIR . (après avis du J.A. responsable de compétition)
- niveaux 4 : jugement au niveau national / fonctions de J.A. (compet. sélectives et finales)
- niveaux 5 : jugement au niveau international / fonction de J.A. (différents grades existent ; du niveau 5 au dernier niveau 1)

Le juge doit être recyclé après chaque olympiade pour une durée de 4 ans.

Le prochain recyclage est prévu à la Toussaint 2009. Un WE pour tous les niveaux 1, 2 et 3

Tous les ans, un stage régional se produit pour les niveaux 1 et 2, la zone organisant la formation du niveau 3.

Le règlement technique impose un certain nombre de juges par nombre d'athlètes engagés (voir page 3).

La logique de composition des jurys suivra les critères suivant (dans l'ordre d'application):

- 1- recherche du meilleur jury (en terme de qualification) possible
- 2- les juges officieront dans les catégories pour lesquelles ils ont qualité : les juges niveau 1 et 2 jugeront en priorité la FIR, les juges 3 et 4 les catégories FED NA et SYN
- 3- recherche de pluralité dans les corps de juges : éviter que des juges d'un même club se retrouvent dans le même corps de juges.

Ou

Utilisation du logiciel national de tirage au sort.

Obligation est faite à tous les clubs de se présenter en compétition avec leur(s) propre(s) juge(s) . (ceux-ci peuvent être licenciés dans un autre club).

Lors des prêts des juges : le juge « prêté » doit apparaître sur les engagements du club « emprunteur » et ne doit plus apparaître sur les engagements de son club d'origine.

Une tolérance concernant la présence de juge (s), s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas encore eu la possibilité d'être représentés à un examen de juges. Délai maximum de 2 saisons de participation dans la discipline considérée (toute saison commencée est comptée comme une saison sportive entière).

Tout club ne présentant pas de juge (hormis la tolérance du club débutant) est pénalisé d'une somme définie par sa région ou sa zone ou au niveau national (305€).

Le juge est tenu d'être présent à la réunion de juge précompétitive. Son absence l'empêche d'exercer pour les catégories pour lesquelles il était programmé.

Tout juge absent sans motif valable à la réunion précompétitive et qui ne peut donc pas juger est considéré comme "absent" et expose son club à l'amende forfaitaire.

Les juges engagés pour la compétition seront à la disposition des responsables de juge pour toute la compétition.

9. Le trampoliniste

Il doit connaître les règlements et s'y conformer. Sa tenue doit répondre aux principes réglementaires. Il doit porter des chaussons et /ou des socquettes de couleur blanches sans inscriptions. Avoir les cheveux attachés correctement et ne pas porter de bijoux.

Tout trampolinistes doit accepter le jugement qu'il lui est donné et remarques (ou conseils) du J.A.

10. L'entraîneur

Il doit porter une tenue sportive correcte.

Il doit connaître les règlements et s'y conformer.

Il évitera de commenter à voix haute les notes ou les compétences du jury. (cf brochure générale)

Il doit avoir la licence F.F.G. de la saison en cours.

Chaque entraîneur doit être vigilant à la sécurité de son/ses athlètes (tapis de sécurité, parade,...)

Pendant l'exercice, il ne doit pas communiquer avec l'athlète, ni masquer la visibilité des juges.

Les entraîneurs présentant des jeunes en filière Fédérale et Nationale doivent prendre connaissance du code F.I.G. et des la brochures techniques TR TU Gac (dernière édition).